

PÔLE KARTINGPB / AL
01 44 30 28 71

Paris, le 26 janvier 2026

L'ASK DOURDAN
Hôtel de Ville
Esplanade Jean Moulin
91410 DOURDAN**OBJET : Championnat de Ligue Île-de-France J4 – Circuit Karting du Pays d'Essay**
16 et 17 mai 2026

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le règlement de la manifestation citée en objet qui a été enregistré par notre service en date du :

Lundi 26 janvier 2026

sous le permis d'organisation numéro :

K39*

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.**REMARQUES :****Art. 5 – Officiels :****Sous réserve d'obtention de la licence adéquate 2026.*****Il est de la responsabilité de l'ASK DOURDAN, qu'au jour de la compétition, les Officiels soient bien titulaires de la licence 2026 nécessaire à l'exercice de leur fonction.****NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :**

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires ou récépissés auprès des autorités compétentes,
- pour les manifestations qui se déroulent sur des circuits permanents ou non permanents, à la délivrance, pour ces derniers, de l'homologation préfectorale ou ministérielle en cours de validité (pour les circuits non permanents, l'autorisation préfectorale vaut homologation du circuit non permanent sur lequel se déroule la manifestation pour la seule durée de celle-ci (Article R.331-37 du code du sport),
- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée. En revanche, ce permis ne constitue en aucun cas un certificat de conformité avec les règles techniques et de sécurité prévues à l'article R.331-19 du code du sport, et dont la vérification de leur respect incombe à la commission départementale de sécurité routière compétente. ^[1]

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés par les officiels concernés et transmis, dans la mesure du possible, par email.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.



Patrick BAUBOLA
Directeur Pôle Karting - Département Compétition

Copies : LK Ile-de-France
LA Ile-de-France

[1] Rappels particuliers :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que son circuit soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité Karting (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org), et ce pendant toute la durée de son classement.

Pour les circuits occasionnels de catégorie 1.2, le contrôle de conformité avec les Règles Techniques et de Sécurité, ne sera pas assuré par un inspecteur de la FFSA ou le Directeur de Course. La conformité du circuit relève de la responsabilité de l'organisateur technique de la manifestation.

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).

RÈGLEMENT PARTICULIER TYPE 2026**ARTICLE 1 – ORGANISATION**

L'ASK DOURDAN

Organise le : 16 et 17 mai 2026

Une épreuve dénommée : Championnat de ligue ile de France -J4

Sur le circuit : Karting du Pays d'Essay

Classé par la FFSA en catégorie : 1.1

En date du : 13/02/2023

Numéro : 61 13 23 2301 E11 A 1215

Longueur : 1215 mètres

Homologué par l'État : Préfecture

Ministère de l'intérieur

En date du : 20/02/2025

Nombre maximum de pilotes en pistes 36

Cette épreuve sera organisée conformément au Code Sportif International « dit le Code » et aux annexes sportives et techniques FFSA et au présent règlement particulier.

ARTICLE 2 – PILOTES ADMIS

La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFSA ,titulaire d'une licence de compétition en cours de validité et aux pilotes étrangers détenteurs d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère ou d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère avec l'autorisation de cette dernière.

Le droit d'engagement est fixé à (montant en €) : 410

À régler impérativement au plus tard le : 6 mars 2025

Auprès de l'organisateur : Ligue de Karting IDF

Les pilotes sont autorisés à rouler dans 2 catégories. SI OUI, COCHER LA CASE

ARTICLE 3 – CATÉGORIES

Catégories admises.

a) CATEGORIES FEDERALES (mettre un « x » pour sélectionner la catégorie).

MINI60	<input checked="" type="checkbox"/>	SENIOR	<input checked="" type="checkbox"/>	KZ2	<input checked="" type="checkbox"/>
NATIONALE	<input checked="" type="checkbox"/>	MASTER	<input checked="" type="checkbox"/>	KZ2 MASTER	<input checked="" type="checkbox"/>
OPEN	<input type="checkbox"/>	GENTLEMAN	<input checked="" type="checkbox"/>	KZ2 GENTLEMAN	<input checked="" type="checkbox"/>

Autres catégories :

b) CATEGORIES COUPE DE MARQUE (mettre un « x » pour sélectionner la catégorie).

X30 S - M - G	<input type="checkbox"/>	DD2	<input type="checkbox"/>	KFS 135	<input type="checkbox"/>
ROTAX MAX	<input type="checkbox"/>	DD2 MASTER	<input type="checkbox"/>	KFS 150	<input type="checkbox"/>
ROTAX MAX MASTER	<input type="checkbox"/>	TTI	<input type="checkbox"/>	KFS 165	<input type="checkbox"/>
KA 100 138	<input type="checkbox"/>	KA 100 158	<input type="checkbox"/>	S 125 J - S	<input type="checkbox"/>

Autre :

Minimum de 10 par catégorie et maximum de 54 par catégorie.

Maximum de 210 pilotes engagés sur l'épreuve.

Priorité absolue sera donnée aux catégories fédérales définies par la FFSA (châssis, moteurs, pneumatiques homologués). La participation de pilotes concourant pour un challenge agréé par la FFSA sera incluse si le nombre d'engagés est égal ou supérieur à 6 participants.

ARTICLE 4 – DÉROULÉ DE L'ÉPREUVE

 ▪ **DÉPART**

- a) Par tirage au sort ou dans l'ordre des engagements
- b) Par essais qualitatifs, système utilisé :

HORAIRES

	VENDREDI DE / À	SAMEDI DE / À	DIMANCHE DE / À
ESSAIS LIBRES OFFICIELS (inclus dans la compétition)		8:00 -12:00 13:30 14:05	
ENREGISTREMENT MATERIEL		8:00 12:00	
BRIEFING		14:20 14:45	

	VENDREDI DE / À	SAMEDI DE / À	DIMANCHE DE / À	FORMAT DE COURSE TEMPS OU TOURS
ESSAIS QUALIFICATIFS		14:45 16:25		6 MIN
MANCHES QUALIFICATIVES		16:25 18:10	8:00 10:38	7 minutes + 1 tour 9 minutes + 1 tour
PRE-FINALE OU SUPERS MANCHES			10:38 12:13 13:30 15:10	9 minutes +1 tour 11 minutes + 1 tour
FINALE(S)			15:10 17:30	11 minutes +1 tour 13 minutes + 1 tour

OU JOINDRE LES HORAIRES EN ANNEXE

ARTICLE 5 – OFFICIELS

Directeur de Course	Fayard Christine	Licence n°	69022
Directeur de course adjoint	Duranville Loris	Licence n°	307864
Commissaire Sportif 1	Texier Chrystelle	Licence n°	62890
Commissaire Sportif 2	Leclerc Paul	Licence n°	59065
Commissaire Sportif 3	Guignard Michel	Licence n°	96547
Commissaire Technique 1	Genty Christian	Licence n°	100448
Commissaire Technique 2	Leclerc Benjamir	Licence n°	62019
Responsable Commissaire de piste	Alain Aube	Licence n°	243283
Responsable Coupe de Marque	Bellanger Guillaume	Licence n°	73973
Responsable Chronométrage	Masle Gilles	Licence n°	102477
Médecin	Forcada Gerard	Licence n°	

Nombre de postes de Commissaires 8

Nombre de Commissaires 16

Nombre d'extincteurs par poste 1

Type d'extincteur 6kgs à poudre

Nombre d'ambulances (conforme à l'Art. 2 de la réglementation médicale) : 1

